

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :

**Convention de
mutualisation entre la
Ville de Thiers et le
Centre Communal
d'Action Sociale (CCAS)**

SEANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 11 décembre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel
COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-
RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN,
Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX,
Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE
et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;
Serap ALP à Eric BOUCOURT ;
Christophe MANKA à Claude GOUILLON-CHENOT ;
Farida LAID à Francis ROUX ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Francis ROUX

CONVENTION DE MUTUALISATION ENTRE LA VILLE DE THIERS ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

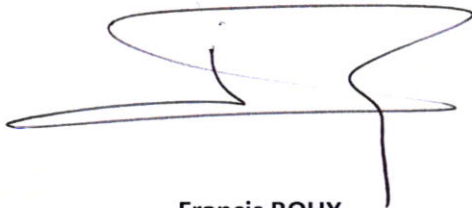
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- **Considérant** que le CCAS, pour son bon fonctionnement, a besoin de disposer de personnel qualifié dans différents domaines de compétences ;
- **Considérant** le faible volume horaire et la technicité de certaines tâches dévolues au CCAS qui nécessitent de recourir aux compétences existantes au sein des services de la Ville de Thiers, dans un souci de mutualisation des moyens ;
- **Considérant** que les services de la Ville sont en mesure de fournir des prestations de gestion pour le compte du CCAS sur les thématiques de gestion financière, ressources humaines, juridique, informatique et communication ;

Il est nécessaire de procéder au renouvellement de la convention de mutualisation, annexée à la présente délibération, prévoyant l'intervention des services Comptabilité/Finances, Ressources Humaines, Informatique, Juridique et Communication de la Ville de Thiers pour la gestion administrative du CCAS de la Ville de Thiers pour l'année 2024, moyennant une participation forfaitaire fixée à 20 000 euros.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** le renouvellement de la convention de mutualisation annexée à la présente délibération ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Francis ROUX

Le Maire,



Stéphane RODIER